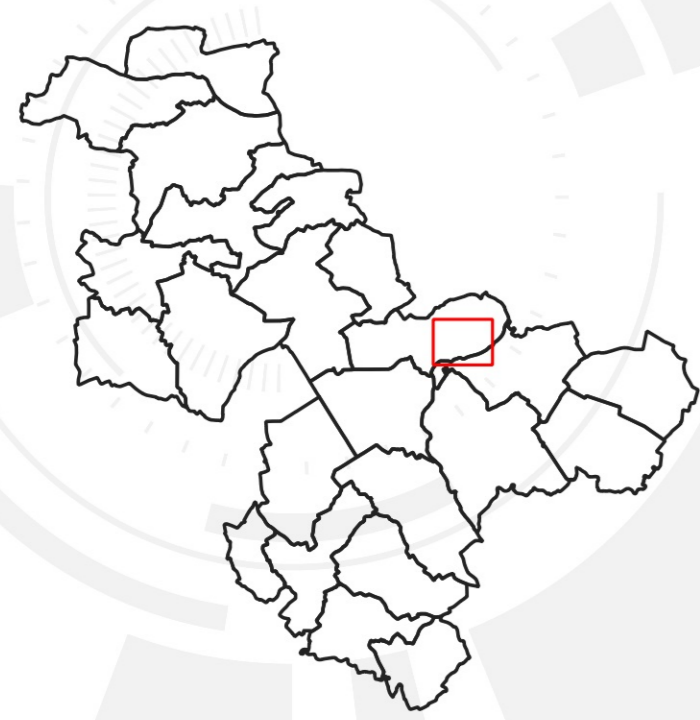


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois

Commune de Saint-Jean-Froidmentel

Documents graphiques
PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Élaboration du PLUI	15/04/2021
Révision allégée n°1	05/12/2022
Mise en compatibilité n°3	13/02/2023
Déclaration de projet n°2	15/05/2023
Modification simplifiée n°1	09/09/2023

Echelle 1:2500 ème

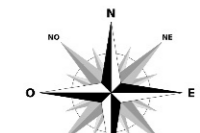


Planche N° 3

LEGENDE

- Limite de zone
 - Zonage N, Nf et Np
 - Zonage A
 - Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé aux installations d'intérêt général au titre de l'article L.151-41 2° du Code de l'Urbanisme
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme
 - Limite communale (non contractuelle)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation**
- A.1 Aléa faible
 - A.2 Aléa moyen
 - A.3 Aléa fort
 - A.4 Aléa très fort
 - Lit mineur - cours d'eau

Liste des emplacements réservés

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Surface (en m²)
02	Voie	Commune	166.02
03	Voie	Commune	196.55
16	Voie	Commune	254.31
17	Équipement	Commune	1123.53
18	Voie	Commune	1748.68
22	Accès lotissement	Commune	1052.04
24	Mise en conformité des équipements avec le principe de continuité écologique	Communauté de Communes	1831.38

